



Rapport moral et d'activité 2024

Dans un rapport annuel précédent, nous avions évoqué le mythe de Sisyphe pour illustrer l'absurdité de notre action. Plusieurs fois déjà nous avons porté notre rocher à proximité de l'olympé (la création d'une association de préfiguration du PNR des garrigues) et puis il est retombé. Malheureusement l'année 2024 se termine avec un rocher à nouveau au pied de la montagne.

Où en sommes nous ?

- Le 6 février 2024 le PETR Uzège/Pont du Gard organise une réunion des élus favorables au projet de PNR. Le Président Marchesi amorce la discussion entre les élus en les informant que le conseil syndical du PETR a eu de récents échanges de vue sur un projet de territoire « pour faire avancer le PNR » en initiant des actions concrètes initiatrices d'une charte. De nombreux élus s'expriment en faveur du projet de territoire.

Le Président du PETR conclue la réunion très positive (l'APREG y assistait et s'est'exprimée) en indiquant qu'compte tenu des interventions, il va :

- Préparer un courrier à madame Delga à la signature des Maires favorables au projet pour lui demander de reconsiderer sa position, à savoir de lever le blocage de l'association de préfiguration du PNR tant qu'Uzès y est opposé.
- Proposer au Conseil Syndical du PETR du 23 février de mettre en place une structure permettant de lancer des actions sectorielles concrètes associant l'ensemble des communes favorables au projet et préfigurant certains des aspects d'un futur PNR.
- Réfléchir à la forme que pourrait prendre la structure à créer et identifier les moyens dont elle devrait disposer.
- Sensibiliser les récalcitrants aux bienfaits d'un PNR.

Fort de ces conclusions optimistes le CA de l'APREG décide d'attendre la concrétisation des engagements pour convoquer l'assemblée générale annuelle.

Le PETR rédige le courrier à Madame Delga signé par les élus favorables et cosigné par l'APREG. Ce courrier est envoyé le 29 mai, soit 4 mois après la décision de l'envoyer !

Entre temps l'APREG a envoyé en février un courrier à tous les élus régionaux et départementaux pour les sensibiliser à la création d'une association de préfiguration.

- Le bureau de l'APREG a rencontré le Président du PETR, Philippe Marchesi le 24 juillet 2024 pour faire le point sur la concrétisation des engagements pris lors de la réunion des Maires en février.
- PM a confirmé qu'il souhaitait aller de l'avant en créant une association loi 1901 ouverte en premier lieu au élus favorables au projet afin d'entamer des actions concrètes préalables au PNR. Il a précisé qu'il souhaitait finaliser le projet fin aout début septembre et convoquer une réunion des maires début septembre pour obtenir leur aval et créer l'association à laquelle l'APREG serait associée.

- N'ayant aucune information sur la suite des évènements, le président de l'APREG à rencontré le Président du PETR, le 14 octobre. Ce dernier l'a informé que
 - o La réponse de Mme Delga à son courrier du 29 mai est arrivée très tardivement fin septembre. Si elle confirme que l'association de préfiguration ne peut être créée tant que la ville d'Uzès y sera opposée, en revanche elle indique que la Région pourrait cofinancer des projets de démonstration initié par le PETR si ceux-ci répondent aux critères des projets cofinancés par la Région.
 - o Quant à la création de l'association des Maires favorables au projet, rien n'a été fait pour le moment. Le Président du PETR a simplement vaguement évoqué l'éventualité de créer un groupe restreint d'élus.

En conclusion pour évoquer à nouveau une métaphore grecque il semble que ce projet tombe de Charybde en Scylla.

Activité de l'association en 2024

L'activité de l'association a été réduite en 2024, du fait de l'attente des réalisations annoncées par le Président du PETR. Outre le contact avec quelques élus, le nouveau Préfet du Gard a été rencontré pour l'informer de l'activité de l'APREG..

Deux CA ont été organisés, les 22 février et 11 novembre, mais le bureau s'est réuni à de nombreuses occasions pour faire le point sur la situation.

Des courriers ont été adressés à tous les élus régionaux et départementaux pour les inciter à soutenir la création d'une association de préfiguration.

Membres et Bilan

Le blocage du projet par quelques élus se reflète dans la participation à l'association puisque depuis l'année dernière le nombre des cotisants, fin novembre, qu'ils soient personnes morales (13) ou physiques (46) a drastiquement diminué de moitié.

Cette situation impacte directement les résultats financiers. Les recettes constituées par les cotisations des membres et les dons atteignent seulement 850€ fin novembre 2023 contre 2324 € en 2023. Les charges sont par contre réduites car elles consistent essentiellement en frais de gestion du site internet (996€ fin novembre 2023 contre 1526 € en 2023). Le résultat sera donc légèrement déficitaire (146 € fin novembre contre un excédent de 796 € en 2023). Le résultat équilibré permet de maintenir la trésorerie au niveau confortable de 4910€ fin novembre contre 5056€ en 2013.

rapport moral 2024Et maintenant !

Tout d'abord, il est bon de rappeler que L'APREG a joué un rôle essentiel depuis une quinzaine d'années en :

- Rassemblant la société civile favorable au projet
- Identifiant, puis proposant un projet de PNR sur notre territoire
- Sensibilisant la population au projet
- Incitant les élus à initier le projet en réalisant une étude faisabilité

Cependant l'étape essentielle dans l'élaboration du PNR, à savoir la constitution d'une association de préfiguration pour élaborer le projet de charte du PNR, est entièrement entre les mains des élus.

Cette phase est bloquée, par l'opposition de la ville d'Uzès, et le refus conséquent de la présidente de Région d'organiser une association de préfiguration) alors que les élections municipales approchent (pour la troisième fois) et que celles-ci se traduisent par une longue période de deux à trois années d'inaction.

En conséquence, soit une association des élus favorables au projet est constituée maintenant et se met au travail, soit le projet est à nouveau suspendu et très certainement voué à un échec définitif. Dans ces conditions l'association des amis du PNR devra se prononcer sur son avenir (dissolution, mise en sommeil, réorientation).

Les élus porteront l'entièvre responsabilité de notre décision et l'information en sera largement diffusée.

Le Conseil d'administration de l'APREG qui s'est réuni le 11 novembre propose à cet effet d'organiser une nouvelle assemblée générale au cours du premier trimestre 2025, en marge de laquelle les élus favorables au projet seront invités à participer à une ou deux tables rondes sur les perspectives de formation d'une association et la nature des projets d'initiation qu'elle peut entreprendre. Si un consensus se dégage pour créer cette association dans l'immédiat, l'APREG est prête à participer au processus. Dans la négative, l'assemblée générale sera consultée sur la décision à prendre sur l'avenir de l'APREG. À savoir choisir entre poursuite de l'association, mise en veille ou dissolution.